

# Prévention des feux de forêt

Certaines forêts sont plus assujetties aux incendies que d'autres. La végétation, la géologie et les influences climatiques rendent le massif de Fontainebleau sensible aux incendies. Les conditions météorologiques observées ces dernières semaines dans le département (faiblesse des précipitations et fortes chaleurs) assèchent les sols ainsi que la végétation. Cette situation associée à l'imprudence humaine (cigarettes, barbecues ou feux de camp mal éteints) et conjuguée au vent, renforce le risque de départs de feux.



Les feux de forêt sont majoritairement accidentels, d'origine humaine, souvent provoqués par des feux de camp ou barbecues mal éteints. Interdits en forêt domaniale, ils sont passibles d'une forte amende. La prudence et le comportement responsable de chacun reste la clef pour préserver le patrimoine forestier.

L'ONF invite chacun à la plus grande vigilance durant leurs sorties en forêt et rappelle les mesures préventives à respecter:

- ne pas allumer de feu ou de barbecue
- ne pas jeter de cigarettes
- laisser les routes forestières accessibles pour les secours

- respecter les interdictions d'accès en période à haut risque
- camper uniquement sur les lieux autoriser.

Enfin, dans une situation d'incendie, il convient de:

- prévenir les pompiers en appelant le 18
- préciser le lieu, le numéro de parcelle (panneaux disposés sur le tronc des arbres), le nom d'allées ou de carrefours
- s'éloigner dans le sens contraire du déplacement du feu, respirer à travers un linge humide pour limiter les effets néfastes des fumées.